

Comité Syndical du 18 12 06

Objet : Commissions Thématiques du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les différentes commissions thématiques du Pays se sont mises progressivement en place depuis la rentrée et ont commencé à produire des axes de réflexion et de développement, qui sont portés ci-après à la connaissance du Comité Syndical.

Chacune des commissions est dotée d'un élu référent, qui s'appuie sur le Chargé de Mission thématique correspondant, chargé d'animer la commission, laquelle, en retour, définit les axes d'action du chargé de mission.

Commission Services à la population

Réunie le 15 septembre, cette commission a donné aux Services à la Population une définition large couvrant l'ensemble des services aux personnes (quels que soient les opérateurs) et reprenant la définition du Conseil Economique et Social : « la notion de services regroupe l'ensemble des services d'intérêt général, publics et privés répondant aux besoins des populations et des entreprises indispensables à la vie des territoires ».

La Commission a souhaité se doter de plusieurs groupes de travail spécifiques sur les :

- services liés aux personnes âgées : sur une thématique transversale, ce groupe abordera tous les thèmes (santé, mobilité, services commerciaux....) sous l'angle particulier des personnes âgées ;
- services liés à la santé ;
- l'usage des TIC, dans le cadre du Comité de pilotage du schéma territorial de développement ;
- services liés à la formation, à l'éducation, à la petite enfance et à la parentalité.

Les services liés à la mobilité et les services commerciaux n'ont pas nécessité de groupe de travail spécifique ; ces deux thèmes feront l'objet d'un diagnostic réalisé par les services du Pays et d'une présentation à l'ensemble de la commission. Elle devra jouer alors un rôle de force de propositions auprès du Conseil Général en particulier.

Commission Environnement

Réunie le 28 novembre 2006, la Commission Environnement a défini comme objectif prioritaire la maîtrise et la prise en compte systématique de l'impact environnemental des activités humaines et des aménagements sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dans tous les secteurs économiques (agricole, économie, tourisme, patrimoine...).

La transversalité de la Mission Environnement est évidente, en lien étroit avec les autres missions du Pays : économie, habitat, patrimoine, services, tourisme et culture.

Les objectifs de la mission environnement définis par la commission sont :

- Préserver la richesse et la diversité des milieux et paysages ;
- Parvenir à un même degré d'excellence environnemental que sur la zone Parc par la prise en compte de critères environnementaux et économiques dans le développement du territoire ;
- Maintenir la qualité environnementale en favorisant la gestion, la production et l'usage d'énergies renouvelables dans une perspective de développement économique durable ;
- Sensibiliser et transmettre cette richesse environnementale.

Afin de répondre à ces objectifs et structurer les actions de la mission environnement, trois axes de travail ont donc été proposés :

- Gestion et protection des milieux naturels et paysagers ;
- Efficacité énergétique - Valorisation économique des ressources naturelles et développement des énergies renouvelables ;
- Pédagogie des milieux et éducation à l'environnement.

La commission propose la création de groupes thématiques afin de définir les actions prioritaires sur chacun de ces axes. Ces groupes seront constitués des membres de la commission, élargis à des professionnels concernés et autres membres du conseil de développement intéressés.

D'ores et déjà, un groupe devrait se constituer autour de l'étude paysagère (action prioritaire qui permettra à terme la définition d'un programme d'actions sur le premier axe « gestion et protection des milieux naturels et paysagers »).

Commission Economie

La Commission Economie s'est réunie le 27 novembre. C'est, à ce jour, la seule Commission qui ne s'appuie pas sur un Chargé de Mission, qui reste encore à recruter.

Les priorités que la Commission a définies portent sur :

- la nécessité d'un soutien aux porteurs de projets économiques, publics (en termes d'infrastructures) et privés (en termes d'activités), avec la définition de quelques lignes d'intervention majeures ;
- la nécessité d'une action de réseau auprès des décideurs économiques locaux (chefs d'entreprise, chambres consulaires), afin de redonner du lien à la sphère économique territoriale ;

Concernant la mise en œuvre de la mission Economie, la Commission s'est prononcée pour une embauche immédiate, préalable à la réalisation du schéma de l'action économique, dossier déposé et financé au titre du Contrat de Pays 2006. Il est préconisé de confier au Chargé de Mission la réalisation dudit schéma, avec l'appui de compétences extérieures particulières et ponctuelles. Un emploi à durée déterminée est également préconisé dans un premier temps.

Commission Culture

La Commission Culture s'est réunie à plusieurs reprises depuis le printemps, dégagant trois axes majeurs d'intervention :

- la diffusion de spectacle vivant,
- le soutien à la pratique musicale amateur,
- l'animation culturelle auprès du réseau associatif.

Lors de la dernière réunion de la Commission, la qualité du travail mené par le Pays a été soulignée, ainsi que la richesse des initiatives culturelles locales. La Commission a validé le Contrat de Pays, en soulignant l'importance des axes 2 & 3. Concernant la diffusion de spectacle vivant, il devra être envisagé de passer à un festival unique d'hiver pour 2008.

Plusieurs groupes de travail sont en constitution, pour chaque projet porté par le Pays.

Commission Tourisme

Les trois grands volets d'intervention touristique du Pays tels que définis par la Commission portent sur :

- **L'aide à la qualification et la mise en réseau des prestataires** par l'accompagnement des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, gestionnaires de site touristique, animateurs d'office de tourisme, porteurs de projet, ...) afin de certifier la qualité des prestations (travail partenarial avec les labels Qualité Hérault, Gîtes de France...), de mettre en place des produits touristiques, de favoriser le renvoi des clientèles et la consommation touristique sur le territoire.
- **L'accompagnement des projets structurants**, tels le développement des activités de pleine nature d'après l'étude en cours de finition par Hérault Sport sur l'Observatoire territorial des sports de pleine nature (réseau de sentiers de randonnée pédestre, réseau de pistes cyclable...), la valorisation patrimoniale et environnementale, l'installation d'hébergements collectifs de type hôtellerie et la structuration de l'accueil touristique. Deux études « Schéma des hébergements touristiques » et « structuration de l'offre touristique » sont programmées (cf. plus loin).
- **La mise en place d'une communication touristique** adaptée simultanément aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire : éditions touristiques, site internet, plan marketing (salons, e-marketing, accueil presse...), manifestations ambassadrices (type Balades vigneronnes), signalisation territoriale... en concertation notamment avec le Comité Départementale du Tourisme de l'Hérault et le Comité Régional du Tourisme.

Commission Habitat-Logement

Réunie en septembre 2006, la Commission Habitat a pris connaissance du bilan du service concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès des propriétaires occupants et bailleurs. L'état d'avancement de l'étude d'OPAH-RR et du cahier des prescriptions architecturales a été abordé.

Une prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'étude permettra de présenter l'étude de cadrage de l'OPAH par le bureau d'étude PACT Habitat.

Commission Patrimoine

La Commission Patrimoine s'est réunie le 10 novembre 2006. Ont été exposés les grands axes de la mission et la stratégie qui porte sur trois axes majeurs : mise en valeur des sites, développement de la culture de l'accueil, création d'une offre-produit culturelle.

La mise en œuvre de l'étude Ecopatrimoine a ensuite été présentée dans ses trois phases d'inventaire, de conceptualisation et d'action.

Le Cabinet SADL, retenu, est en train de réaliser la première phase, près de 1200 sites étant à ce jour répertoriés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur les orientations et les axes de travail des différentes commissions, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les orientations et les axes de travail des différentes commissions et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 04 janvier 2007

Francis BOUTES